

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Dominique CHESNEAU ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.
Absente excusée : Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Michael DE SMET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Landry FAUCON est désigné secrétaire de séance.

Fabrice PRAVE arrive à 19h15.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026.

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget commune

Madame Monique ALLÈGRE, 1^{ère} Adjointe a été désignée pour présider la séance. Elle rappelle que la commune est passée au CFU depuis l'exercice 2024, c'est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Elle détaille les résultats de clôture en précisant que la commune a payé des factures d'investissement sans avoir perçu les subventions correspondantes qui devraient être perçues en 2026.

Résultats de clôture au 31/12/2025

En FONCTIONNEMENT

DEPENSES	461 251.72 €	+ 34 011.76 €
RECETTES	495 263.48 €	

En INVESTISSEMENT

DEPENSES	728 494.16 €	619 414.63 €
RECETTES	109 079.53 €	

Monsieur Norbert PERRIN, Maire, s'est retiré pour le vote.

VOTE : 8 +1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget commune

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Monique ALLÈGRE précise qu'il faut prendre en compte les résultats du CFU Eau et Assainissement 2025 car ils seront reversés au Syndicat Eau et Assainissement de Roussas (SUDEA).

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

A) Résultat antérieurs reportés commune : + 274 660.56 €

B) Résultats de l'exercice : + 204 411.01 €

Résultats de l'exercice commune : + 34 011.76 €

Résultats de l'exercice eau et ass.	+ 170 399,25 €
-------------------------------------	----------------

C) RESULTAT A AFFECTER (A + B) : + 479 071.57 €

D) Solde d'exécution d'Investissement : - **10 019.82 €**
R 001 Déficit de financement commune - 339 945.55 €
Excédent de financement eau et ass. + 329 925.73 €

E) Solde des Restes à réaliser commune : - **132 329.31 €**
RAR dépenses 810 633.91 €
RAR recettes 678 304.60 €

F) BESOIN DE FINANCEMENT (D+E) : - **142 349.13 €**
2026-040

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 d'un montant de + 479 071.57 € comme suit :

- Affectation à la réserve d'investissement en R1068 : 142 349.13 €
- Affectation au report de fonctionnement en R002 : 336 722.44 €

VOTE : 9 +1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Dominique CHESNEAU propose de ne pas augmenter les taux communaux pour 2026. Cependant Les bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels seront automatiquement revalorisées de 0,8% en 2026, choix du 1^{er} ministre, Sébastien LECORNU.

Nature de l'impôt	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	27,24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	88,79 %

VOTE : 9 +1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Vote du budget primitif 2026 de la Commune en M57

Dominique CHESNEAU présente un diaporama qui reprend les finances de la commune en tenant compte du contexte économique et financier.

Il explique que les dépenses et recettes en fonctionnement sont équilibrées à **877 066,31 €** et en investissement à **1 497 939,34 €**.

VOTE : 10 + 1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Location appartement communal T5 - 4 place de la Mairie

Sur demande du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant du loyer du grand appartement situé au 4 place de la Mairie.

Le montant du loyer actuel s'élève à 719.57 euros hors charges. Celui-ci est révisable une fois par an en cas de hausse de l'indice. L'Indice de Référence de Loyer à prendre en compte est celui du 3^{ème} trimestre 2021 dont la valeur est 131.67 et l'indice du même trimestre de l'année précédente.

VOTE : 10 + 1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Location local coworking – 55 Grand'Rue

Monsieur le Maire explique qu'il en est de même pour le grand appartement.

Le montant du loyer actuel s'élève à 110.06 euros hors charges. Celui-ci est révisable une fois par an. L'Indice de Référence des Loyers d'Activités Tertiaires à prendre en compte est celui du 3^{ème} trimestre 2022 dont la valeur est 124.53.

Il rappelle que le local peut accueillir jusqu'à 2 personnes supplémentaires si certains sont intéressés.

VOTE : 10 +1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 - BP Commune

Monsieur le Maire explique que la fongibilité des crédits est une mesure d'assouplissement budgétaire offerte par la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui permet d'autoriser l'Exécutif-Ordonnateur (le Maire) à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

VOTE : 10 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8. Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - 2026

Dominique CHESNEAU explique qu'il s'agit de garantir le remboursement des emprunts. En effet, la commune a contracté un emprunt pour les travaux de la nouvelle mairie auprès de l'AFL.

VOTE : 10 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire explique que cette commission se réunit une fois par an en mars généralement pour, en collaboration avec les services fiscaux de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), assurer des missions importantes en participant aux travaux relatifs aux évaluations foncières, de manière à identifier les anomalies dans l'établissement des valeurs locatives des principaux impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises). Son action apporte des conséquences concrètes sur les ressources fiscales perçues par la collectivité.

Il rappelle qu'elle est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour une commune inférieure à 2000 habitants.

Le conseil municipal propose une liste de 24 personnes et la Direction départementale des finances publiques désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants qui seront élus pour la durée du mandat.

VOTE : 10 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

10. Désignation du référent déontologue des élus

Monsieur le Maire explique que depuis la loi 3DS du 21 février 2022 tous les élus locaux peuvent consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Le Centre de Gestion de la Drôme propose un référent déontologue en signant une convention. Le coût annuel s'élève à 100 € à l'adhésion puis 160 € à chaque sollicitation.

VOTE : 10 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

11. Droit à la formation des élus et fixation des crédits affectés

Monique ALLÈGRE explique que la réglementation en matière de formation des élus contraint les communes à prévoir dans leur budget un montant entre 2 et 20 % des indemnités des élus pour leur permettre de participer à des formations. Au vu de l'enveloppe des indemnités, il est proposé de définir à 2% le montant des dépenses qui représente 603.46 € arrondi à 605 € annuel.

Elle rappelle que les élus peuvent aussi utiliser le Droit Individuel à la Formation pour bénéficier, par exemples, des formations de l'Association des Maires de France, du Département ou encore de la CCEPPG.

VOTE : 10 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

12. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Monsieur le Maire explique que des architectes siègent au CAUE et que les communes peuvent bénéficier de leur connaissance. En 2025, le CAUE a travaillé pour la nouvelle mairie en lien avec les écoliers sans avoir été rémunérés. Pour régulariser la situation, il convient d'adhérer au CAUE pour 2026. Le montant de la cotisation s'élève à 700 € pour 2026.

VOTE : 10 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Subventions aux associations / organismes extérieurs :

Le Maire explique que la commune adhère à des organismes extérieurs tel que l'AMF, l'AMRF, cercle de généalogie... Il conviendrait de valider la liste des organismes retenus, les documents utiles sont disponibles en mairie.

Il propose d'étudier les demandes des associations réauvilloises au prochain CM.

Commission Communale des Impôts Directs de la CCEPPG :

Le Maire demande qui veut y participer. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant. Dominique CHESNEAU se propose en titulaire et Norbert PERRIN en suppléant.

Commission mutualisation de la CCEPPG :

Le Maire explique que mutualiser consiste à mettre en commun des ressources, des compétences ou des moyens entre communes ou au sein d'un EPCI dans l'objectif de réduire les coûts et de réaliser des économies d'échelle. La prochaine réunion aura lieu le 12 mai 2026 à Valréas.

Désignation d'un référent :

Le Maire explique qu'il faut désigner un référent pour gérer les demandes des citoyens vis-à-vis :

Chenilles processionnaires : quelques-unes sur la commune

Ambrosie : il n'y en a pas beaucoup

Frelons asiatiques : si domaine privé □ à charge du propriétaire
si domaine public □ à charge de la commune

Landry FAUCON se propose.

Sous-commissions :

Le Maire propose de créer des sous-commissions pour travailler sur des thèmes précis.

Cimetière : règlement intérieur, tarifs

Jardins communaux : règlement intérieur, délivrance de l'eau

Numérotation des rues : voir pour la dénomination et numérotation des nouveaux espaces.

Civisme et sécurité : vitesse, priorité à droite, ramassage des crottes, des canettes.

Dominique CHESNEAU, Norbert PERRIN, Jean-Michel SIARD, Michael DE SMET se proposent.

Salle polyvalente :

Suite aux élections, le Maire demande qui veut gérer les états des lieux d'entrée et de sortie lors des locations de salles. Maryline OGIER et Monique ALLÈGRE se proposent.

Il est rappelé que les tables et chaises seront nettoyées le jeudi 30 avril à 18h30, merci pour l'aide de chacun.

Course de chaise à porteur (joëlettes) :

La course de joëlettes aura lieu le samedi 02 mai à Grignan à 14h, place du Mail. Il s'agit d'une course intercommunale chronométrée. 3 personnes par commune qui feront deux passages + la finale.

Les joëlettes sont portées par deux coureurs avec perruques, t-shirt et gants et une personne habillée en marquise. Gérard CHEVRIER, Patrice et Patricia PRAVE représenteront la commune de Réauville.

Le jury est composé des maires qui noteront les costumes, la décoration de la joëlette.

Atelier la feuillade :

Il s'agit d'un atelier pour travailleurs handicapés situé à Limoges. Il propose des fournitures de bureau. Le Maire préfère rester local avec des actions ciblées auprès d'organismes similaires et les élus sont d'accord.

Photographie :

Le Maire explique que monsieur FRAILE, photographe à Paris, a offert à la commune une photographie d'un enfant à Madagascar en remerciement de l'aide apportée pour l'extension de l'électricité sur sa parcelle.

Le Maire rappelle que c'est TE26 SDED et monsieur FRAILE qui paient par clé de réparation les travaux d'extension du réseau BT.

Réseau Orange :

Le réseau cuivre d'Orange ne sera plus accessible à partir de 2030. Les personnes devront passer par la fibre.

Invitation Montjoyer :

La commune de Montjoyer inaugure sa traversée du village le 09 mai à 10h30. Une réponse est attendue avant le 04 mai. Maryline OGIER et Monique ALLEGRE proposent de représenter la commune.

Sollicitation des administrés :

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par plusieurs habitants de la commune pour installer des bancs sur les chemins communaux pour faire des pauses et profiter du paysage. Il est proposé d'installer des bancs en bois, fabrication communale, sur plusieurs chemins.

Recensement des ERP :

Le Maire rappelle que la commune a reçu un courrier de la Préfecture sur le recensement des établissements recevant du public. Maryline OGIER et Jean-Michel SIARD doivent faire le point.

Changement poste de secrétaire :

La secrétaire Amandine KRAFT souhaite modifier ses horaires de travail en les décalant d'une demi-heure soit de 12h30 à 16h30. Avis favorable.

Centre de gestion de la Drôme :

La présidente du Centre de Gestion de la Drôme a sollicité le Maire pour participer au bureau du CDG26.

Abbaye d'Aiguebelle :

Les moines de l'abbaye ont fait savoir que la couverture réseau internet est inexistante. Ils se sont rapprochés de la commune de Montjoyer pour l'installation d'une antenne. La réponse est négative car pour que l'abbaye soit couverte par l'antenne, il faudrait que celle-ci soit installée à côté du champ photovoltaïque de Réauville. Le Maire propose d'en discuter à la prochaine séance du conseil municipal.

Le Maire rappelle aux élus que la commune reçoit de nombreuses documentations liées aux divers abonnements, soit des magazines, soit des mails ou des liens internet). Ces documents sont en libre-service en mairie. Un emplacement spécifique pour la consultation sera prévu dans les nouveaux locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.

Landry FAUCON,
Secrétaire de séance

